



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25030806

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Chancery

25 FEV. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **416 670 824**

Nom

(en entier) : **TotalEnergies Petrochemicals Feluy**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Zoning Industriel, Zone C, 7181 Feluy**

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 janvier 2025

Démission et cooptation d'administrateurs

Démission

Le Conseil, à l'unanimité, acte la démission de Monsieur Johan De Craene de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 janvier 2025. Le Conseil le remercie vivement pour les services qu'il a rendus à la Société.

Cooptation

Le Conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Benoît Lallemand, domicilié 30 rue Colonel Chaltin à 1180 Bruxelles en tant qu'administrateur avec effet au 31 janvier 2025 pour terminer le mandat de Monsieur Johan De Craene. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 qui approuvera les comptes pour l'exercice 2025. Il sera procédé à son élection définitive lors de la prochaine assemblée générale. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Mandat relatif aux formalités de publication légale

Le Conseil d'administration donne mandat à Madame Nathalie Van Frachen pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors du présent Conseil d'administration et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises ainsi que de la Banque Nationale de Belgique et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

N. Van Frachen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).